

## Note méthodologique sur les dépenses de R&D des entreprises (associée à la Note Flash n°2024.08 du 30 avril 2024)

Deux modifications d'ordre méthodologique sont à signaler dans cette Note Flash sur les dépenses intérieures de recherche et développement expérimental (R&D) des entreprises :

- L'échantillonnage et la diffusion des données au niveau de l'entreprise (au sens économique) ;
- La correction des données d'une unité légale du millésime 2021.

### 1. La diffusion des données au niveau de l'entreprise (au sens économique)

À partir du millésime 2022, les données de l'enquête sur les dépenses de R&D des entreprises sont désormais échantillonnées au niveau de l'entreprise et non plus de l'unité légale. L'entreprise au sens économique du terme est définie par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 comme la plus petite combinaison d'unités légales qui est économiquement pertinente<sup>1</sup>. Cette définition permet une meilleure analyse de la R&D par secteur par rapport à une évaluation au niveau de l'unité légale. En particulier, une unité légale qui réalise de la R&D est désormais rattachée au secteur de l'activité principale de l'entreprise à laquelle elle appartient. Ce nouveau mode de calcul des données n'affecte que très marginalement la ventilation par branches de la R&D. En revanche, ce changement méthodologique est plus sensible pour les petites régions, notamment la Corse et les Drom, pour lesquelles les évolutions entre 2021 et 2022 ne sont pas pertinentes.

### 2. La modification d'une unité légale du millésime 2021

Le SIES a repéré le double-compte d'une unité légale de la branche « Fabrication d'équipements électriques ». Il a donc revu les traitements statistiques du millésime 2021 de l'enquête et corrigé l'évolution entre 2022 et 2021.

Le millésime 2021 ne sera pas rediffusé avec cette correction.

Ainsi, la correction est faite sur 2022 mais pas sur 2021. Néanmoins, les calculs d'évolution 2022/2021 de la branche « Fabrication d'équipements électroniques » tiennent compte de cette correction.

Dans cette branche, les évolutions des variables suivantes deviennent donc :

	Dépenses intérieures de R&D en 2022		Effectif total de R&D en 2022 (chercheurs et personnels de soutien)		dont Effectif de chercheurs en 2022	
	En Md€	Évolution 2022/2021 en volume	En milliers d'ETP	Évolution 2022/2021	En milliers d'ETP	Évolution 2022/2021
Sans la neutralisation (évolution faussée)	1,7	- 0,4%	10,2	- 12,4%	7,0	- 12,7%
Avec la neutralisation (données publiées)	1,7	+ 13,0 %	10,2	+ 1,9 %	7,0	+ 5,8 %

<sup>1</sup> Définition économique des entreprises : <https://www.insee.fr/fr/information/4226820>